

**MAIRIE**  
**DE**  
**SAINT-GILDAS-DE-RHUYS**  
**MORBIHAN**

Code Postal : 56730  
Téléphone 02 97 45 23 15  
Mail: [contact@saint-gildas-de-rhuys.fr](mailto:contact@saint-gildas-de-rhuys.fr)

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025**

### **PUBLICATION DE LA LISTE DES DELIBERATIONS**

Décret 2021-1311 et ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'An deux mil vingt-cinq, le 2 Octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Alain LAYEC, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 25 septembre 2025.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

**Présents :** A. LAYEC, J. TEURNIER-LECLERC, F. PINEL, M. ABELA, A. OUVRARD, C. COLOMBIER, M-A. LE PETIT, A. MAUFFRET, F. HUCHET, G. BIEUZEN, F. MASSOT, A. GANTIER (présente à partir de 19h02), R. FARDEL et E. MESSANT-LE DERFF.

**Absents excusés :** Y. ROLLIN (procuration à A. LAYEC)  
C. PALMIER

**Absents :** G. CADORET, A. LOUIS et B. BRIOLET.

**Ouverture de la séance par Monsieur le Maire**

**Vérification du quorum**

**Désignation du secrétaire de séance : A. MAUFFRET**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2025 :  
Adopté à l'unanimité.**

**Décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du conseil municipal depuis le 3 juillet 2025.**

- Signature le 23 juillet 2025 de la promesse de vente auprès de la SCI CORNIER CAZOULAT d'un terrain de 346 m2 à détacher des parcelles communales cadastrées section AH n°127 et 212 situées rue de l'Ancienne gare, suivant un montant de 138 400 € dans le cadre du déplacement de la pharmacie,
- Signature le 1<sup>er</sup> octobre 2025 d'un acte de servitude au profit de la société ENEDIS dans le cadre de l'installation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées section AH n°400 et 404, chemin JB Le Bot.

**2025\_10\_01- MEUBLÉS DE TOURISME : MISE A JOUR DU REGLEMENT DE CHANGEMENT D'USAGE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 voix contre (C. COLOMBIER) :

- Décide d'approuver la modification du règlement joint en annexe de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

**2025\_10\_02- GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION : RAPPORT D'ACTIVITE 2024.**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel de l'exercice 2024 qui lui a été présenté.

**2025\_10\_03- BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES : CONVENTION DE LOCATION AVEC LA SPL GOLFE DU MORBIHAN VANNES TOURISME.**

Le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de location entre la Commune de Saint-Gildas-de-Rhuys et la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera notifiée à la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme et consignée au registre des délibérations

**2025\_10\_04- AVENANT A LA CONVENTION AVEC GMVA FIXANT LES  
MODALITES DE COOPERATION EN MATIERE D'INSTRUCTION  
DES DOSSIERS ADS.**

Le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant à la convention passée avec GMVA relatif au service mutualisé ADS ;

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et ses annexes ;

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2025\_10\_05- INCENDIE DU BUREAU DU PORT : DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de voter la présente décision modificative à intervenir sur le budget annexe du port.

**2025\_10\_06- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR  
COMPETITION AU CHALLENGE MONDIAL DE BMX**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une aide financière d'un montant de 1 000 € pour soutenir le parcours sportif de Laly MOUTARD.

**2025\_10\_07- RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA  
COMMUNE.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide le lancement d'une consultation en vue de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance pour l'ensemble des risques « Dommages aux biens », « Responsabilité civile » et « Flotte automobile », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- Décide de faire appel, le cas échéant, à un cabinet spécialisé dans la mise en concurrence des marchés d'assurances, via une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier, prendre toutes décisions et signer toutes pièces s'y rapportant.

**2025\_10\_08- PARTICIPATION AU CONGRES ANNUEL DES MAIRES.**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

-Considère la participation par Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Frédéric Pinel, l'accompagnant au congrès des maires 2025, comme une mission déterminée et autorisée par le conseil municipal.

-Décide que les frais de transport et autres frais annexes seront pris en charge par la commune sur présentation d'un état des frais.

### **2025\_10\_09- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Création de deux emplois à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au grade de Rédacteur.

### **2025\_10\_10- CONVENTION AVEC GMVA POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL LIZMAP.**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention relative à la mise à disposition de l'outil LIZMAP entre GMVA et la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera notifiée à Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et consignée au registre des délibérations.

### **2025\_10\_11- 29<sup>EME</sup> EDITION DU 4L TROPHY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réservation d'un espace sponsoring à hauteur de 500 € pour soutenir l'objectif humanitaire de cette opération.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le Secrétaire de séance,

Armel MAUFFRET



Le Maire,

Alain LAYEC

